

## CONDITIONS GENERALES DE VENTE (traduction)

### GENERALITES

Nos conditions générales de vente sont seules valables et il n'est tenu aucun compte des conditions générales de l'acheteur imprimées ou non sur ses formulaires commerciaux.

Les conditions particulières et celles pouvant être indiquées dans le devis ou la confirmation de commande ne modifient nos conditions générales de vente que sur les points précis dont elles font l'objet.

Toute dérogation ou modification aux présentes clauses sera non valide, si elle n'a pas été faite par écrit et acceptée par nous.

Sauf stipulation contraire, nos prix s'entendent en général pour matériel départ nos magasins de Diegem, taxes, port et emballage étant à charge de l'acheteur, et également pour commande unique et globale, à livrer endéans les 90 jours de la date de la première livraison de la première pièce.

Notre confirmation de commande écrite est seule valable quant aux quantités, exécutions, prix et modalités de paiement convenus.

Toutes nos offres sont établies sur base des taux actuels des matières, salaires, change, droits, taxes, etc...

Toutes modifications de ces taux avant la livraison donnent le droit de procéder à un réajustement des prix, si bien que les prix facturés seront toujours les prix en vigueur au moment de l'expédition du matériel.

En cas d'annulation partielle ou totale de commande pouvant entraîner des frais occasionnés par cette annulation, nous nous réservons le droit de porter à charge du client le montant desdits frais et, par exemple, non limitatifs, nos frais d'études, de fabrication, de montage, de transport etc...

Tout changement dans la situation de l'acheteur, tels que décès, faillite, incapacité, publication de protêt d'un effet accepté, protêt d'un effet même non accepté créé par nous, non paiement d'une simple quittance postale, dissolution ou modification de société, nous donne le droit d'annuler tout marché en cours et d'exiger des garanties.

Indépendamment des circonstances visées à la disposition qui précède et sur base d'indices concrets de difficultés financières (retard de paiement, réclamation abusive, promesses non tenues, etc.), nous nous réservons le droit, même après l'expédition partielle d'un marché, d'exiger de l'acheteur une garantie agréée par nous, pour la bonne exécution de ses engagements. Le refus de satisfaire à cette demande, nous donne le droit d'exiger le paiement immédiat de toutes nos créances et de tenir tout marché pour résilié ou de suspendre les livraisons.

### LIVRAISONS

Quelles que soient la destination du matériel et les conditions de vente, la livraison est réputée effectuée et agréée en nos magasins.

Toute réclamation pour non conformité doit nous être adressée dans la huitaine de la réception du matériel.

## **TRANSPORT**

L'expédition et le transport se font aux risques et périls de l'acheteur, même pour les marchandises livrées franco et conformément aux conditions générales de la Fédération des Expéditeurs de Belgique publiées au Moniteur Belge du 24 juillet 1980. Les expéditions sont faites aux risques de l'acheteur, Il appartient au client d'assurer lui même et à ses frais la marchandise achetée, de vérifier le matériel à l'arrivée, d'exercer ses recours contre le transporteur dans les délais requis et de nous adresser, dans la huitaine, toute réclamation concernant les quantités ou l'état des pièces fournies, par lettre recommandée à la poste.

## **DELAIS**

Nos délais de livraison prennent cours à la date de la confirmation de commande et après mise au point définitive de tout détail technique et/ou commercial; ils ne sont jamais garantis mais donnés aussi exactement que possible d'après les indications des usines. Les retards éventuels ne peuvent, en aucun cas, justifier l'annulation de la commande ou donner lieu à dommages et intérêts. Lorsque des livraisons échelonnées à dates fixées sont imposées par le client, celles-ci ne peuvent être modifiées par lui que moyennant un préavis de 90 jours, faute de quoi le client sera tenu de prendre possession des marchandises aux dates fixées.

## **GARANTIE**

Le matériel est garanti pendant un an à partir du jour de l'expédition contre tous vices de construction ou de matière; cette garantie ne peut excéder maximum 180 jours de service et se limite strictement au seul remplacement des pièces reconnues défectueuses par nos services, par des pièces neuves de même type, à l'exclusion de toute autre intervention généralement quelconque tels que, notamment frais de montage, démontage, main-d'oeuvre, chômage, etc...

Tout recours quelconque en garantie devra être exercé au plus tard dans les quinze jours de l'expiration de la garantie.

En aucun cas le client ne peut prétendre à une quelconque indemnité de quelque nature que ce soit même en cas de dommage de toute nature provoqué à l'occasion de l'utilisation des pièces défectueuses.

La S.A. ESCO DRIVES & AUTOMATION décline toute responsabilité en cas de dommages causés aux personnes ou aux choses, que ce soit directement ou indirectement. Pour toute réparation ou modification non effectuée par elle, la société S.A. ESCO DRIVES & AUTOMATION décline toute responsabilité généralement quelconque.

La S.A. ESCO DRIVES & AUTOMATION est exonérée de toute garantie en cas d'aliénation du matériel pour quelque cause que ce soit, même pendant la période de garantie, et peu importe que cette aliénation soit gratuite ou onéreuse, de même qu'en cas de mauvaise utilisation des pièces ou défaut d'entretien.

La S.A. ESCO DRIVES & AUTOMATION rappelle aux utilisateurs de ses appareils que la sécurité de leur fonctionnement dépend de l'utilisateur pour leur installation correcte, leur utilisation par un personnel compétent, ainsi que pour leur entretien systématique et les contrôles périodiques en fonction des conditions d'utilisation et ce en accord avec les informations techniques données par les catalogues.

Le matériel fabriqué en dehors de ses ateliers est livré tel que reçu de nos fournisseurs et doit être utilisé conformément aux prescriptions du fabricant.

En aucun cas notre garantie ne pourra dépasser celle du fabricant.

Il appartient également aux utilisateurs de fournir et de monter les capots de protection et tout autre élément de sécurité lors de l'installation et du fonctionnement, en accord avec les normes de sécurité en vigueur.

### **EMBALLAGE**

Sauf stipulation contraire, l'emballage est porté en compte au prix coûtant et n'est pas repris.

### **PAIEMENT**

Sauf stipulation contraire, nos factures sont payables à 30 jours date de facture. Pour toute commande supérieure à 7.500 euros paiement de:

30% à titre d'acompte - 40% à la livraison - 30% à 30 jours date de facture. Les agios et frais d'escompte seront portés à charge de l'acheteur pour paiement par effet accepté dont l'échéance dépasserait le délai de 30 jours fixé ci-dessus.

En outre à défaut de paiement à l'échéance et sans mise en demeure préalable, le montant de la (ou des) facture(s) sera majoré de 15% avec un minimum de 25 euros.

### **RESERVE DE PROPRIETE ET PRIVILEGE DU VENDEUR**

**Clause de réserve de propriété:** à défaut de paiement à la date d'échéance, la vente sera résolue de plein droit en faveur du vendeur, qui pourra demander la restitution des marchandises vendues, aux frais de l'acquéreur, tout en faisant valoir ses droits à des dommages et intérêts.

### **JURIDICTION**

En cas de contestation, quels que soient la nature et le lieu de fourniture, les Tribunaux de Bruxelles seront seuls compétents, même s'il s'agit de traites acceptées payables et/ou domiciliées hors de l'arrondissement judiciaire de cette ville.

Les mêmes litiges s'ils dépendent de la juridiction cantonale, seront de la compétence exclusive de la Justice de Paix du 1<sup>er</sup> Canton de Bruxelles. Tous nos contrats sont soumis exclusivement au droit Belge.